

**ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT
(C.A.U.E)**

Association 1901, créée par la loi du 3 janvier 1977 et mise en place par le Département des Bouches-du-Rhône, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est l'outil du Conseil Général auprès des Collectivités locales afin de les aider à la meilleure maîtrise de leur politique urbaine.

La mission essentielle du C.A.U.E est d'assister les communes dans leur volonté de développer la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Dans cette optique, la commune a été sollicitée par cet organisme d'intérêt public afin de lui proposer son intervention.

Le rôle de l'architecte-conseil, mis à disposition de la commune et qui tiendra une permanence régulière, se définit de la façon suivante :

examiner les dossiers de permis de construire et donner un avis sur la qualité architecturale et l'insertion urbaine du projet

recevoir les candidats à la construction avant le dépôt de permis de construire ou pendant l'instruction de leur dossier afin de les aider dans la conception et dans l'obtention des autorisations administratives

fournir tous conseils utiles pour les projets et réalisations municipales.

En complément du dispositif d'assistance architecturale, le C.A.U.E peut, également intervenir, dans le cadre d'une convention, à la demande des communes pour apporter diagnostic, assistance et intervention pour toute prestation particulière.

Si la commune souhaite bénéficier de cette intervention, il s'avère nécessaire d'adhérer au C.A.U.E dans le cadre de la signature d'un bulletin d'adhésion.

Le montant de la cotisation annuelle est calculé à partir du potentiel fiscal par habitant connu à chaque début d'année civile, date du renouvellement de l'adhésion.

Il est égal à trois fois ce potentiel fiscal, soit pour l'année 2008 :

✓ $862,23 \text{ €} \times 3 = 2\,587 \text{ €}$

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer à un tel organisme,

- DECIDE d'adhérer au C.A.U.E
- AUTORISE Mr le Maire à signer le bulletin d'adhésion
- PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- SE PRONONCE comme suit :

| | | |
|------------|---|----|
| POUR | : | 33 |
| CONTRE | : | 0 |
| ABSTENTION | : | 0 |

AINSI FAIT ET DELIBERE